



Comment puis-je me protéger dans ce cas ?

Par **emmacarie**, le **26/07/2018** à **12:22**

Bonjour à tous :-)

J'ai demandé à une administration des explications par courriel parce qu'une loi avait été appliquée de manière inégalitaire et qu'un groupe de personnes avaient été largement favorisées par rapport aux autres. Je n'ai pas donné mon nom ni celui des personnes concernées.

Suite à cela, l'administration s'en est aperçue et a finalement appliqué le même traitement à tout le monde. Une des personnes concernées a porté plainte mais le juge n'a pas penché en sa faveur au vu de la loi lors du procès.

Je n'ai rien fait d'illicite, mais je suis rongé par la culpabilité, je crains que cette personne ne fasse Appel et qu'elle ne découvre mon identité en la demandant à la Justice. C'est quelqu'un que je sais extrêmement rancunier et je redoute des représailles...

Il n'y a pas ou très peu de raisons de penser que les courriels seront tracés lors d'une enquête, mais je souhaitais toutefois savoir comment je peux me protéger ? Dois-je recourir à un avocat ? Je suis perdu, j'aimerais être rassuré.

Je vous remercie grandement

Par **jodelariege**, le **26/07/2018** à **13:31**

bonjour vous avez donc fait un courriel anonyme à l'administration pour vous plaindre d'une inégalité de traitement, dont vous souffrez....il ne va pas être difficile pour vos "collègues" de savoir qui a envoyé le courriel anonyme

je pense que l'administration peut vous retrouver grâce à votre courriel..

de quoi voulez-vous vous protéger? de la violence d'une personne ? tant que celle-ci n'est pas violente envers vous, vous ne pouvez rien faire

Par **emmacarie**, le **26/07/2018** à **14:00**

Merci pour votre réponse ! En fait ces personnes ne pourront y parvenir par leur propre moyen et l'administration non plus .

Par contre, les autorités judiciaires en sont totalement capables. Et en cherchant sur internet, je suis tombée sur des personnes aux réponses contradictoires.

Certains disaient d'une part que démasquer l'auteur était tout à fait inutile dans le litige qui

oppose ces personnes à l'administration, les fait parlant d'eux-même, et que seuls les enquêteurs et le Juge pourraient être au courant de l'identité dans le pire des cas mais la justice a d'autres priorités.

D'autre part, certains disaient que ces personnes pouvaient connaître le nom en demandant au Juge.

Je ne sais sur plus sur quel pied danser

Merci de votre aide